

SESSION D'EXAMENS	
CC n°1	2022-2023
DATE	
16 novembre 2022	
DUREE DE L'ÉPREUVE	
1 heure	

FILIERE
LP AG PME
MATIERE
Comptabilité
NOM DE L'ENSEIGNANT
Grégory WUIART

**Matériel autorisé :** Calculatrice :  OUI  NON  
Documents :  OUI  NON

Si oui, lesquels : Plan Comptable Général (PCG)

### SUJET

L'entreprise BASKADOUR, implantée à Bayonne, est spécialisée dans la fabrication de meubles en bois haut de gamme, destinés à une clientèle de professionnels.

Le taux de TVA applicable est le taux normal.

Vous disposez des annexes 1 à 3 qui traitent de la situation.

#### Travail à faire

- 1) Rappeler l'intérêt pour l'entreprise BASKADOUR d'affecter un compte par fournisseur et par client plutôt qu'un compte unique pour chacune de ces deux catégories.
- 2) Enregistrer au journal toutes les écritures comptables nécessaires au titre du mois d'octobre 2022.
- 3) Préciser, pour chacune des opérations, la place occupée au sein des documents de synthèse en étant précis.
- 4) Calculer, qualifier et interpréter le solde du compte 'banque' en date du 31 octobre 2022 au soir.
- 5) Déduire si l'entreprise BASKADOUR était en mesure de régler l'acquisition de sa camionnette intégralement au comptant en motivant votre réponse.

#### Annexe 1 : opérations restant à traiter fin octobre 2022

28/10/2022 : achat de matières premières au fournisseur CLARENCE pour un montant de 960€ TTC. Règlement prévu le 31/10/2022 par chèque n°9125. Facture n°8750.

29/10/2022 : vente de meubles au client FRABOULET pour un montant de 15 000€ HT. Règlement comptant à hauteur de 50% par chèque n°2495, le solde pour le 15/11/2022 par chèque n°2496. Facture n°2910-182.

31/10/2022 : acquisition d'une camionnette au fournisseur TOUTALUR pour un montant de 12 000€ HT. Règlement comptant à hauteur de 70% par chèque n°9126, le solde pour le 30/11/2022 par chèque n°9127. Facture n° IM10-126.

31/10/2022 : achat de timbres pour un montant de 20€ (pas de TVA sur les timbres). Règlement au comptant par espèces. Pièce de caisse n°72.

Annexe 2 : informations concernant le compte 'banque'

Au 27/10/2022 à la fermeture, le compte 'banque' présentait un solde débiteur de 1 500,00€. Par ailleurs, l'autorisation de découvert est fixée à 1 000€ maximum.

Annexe 3 : extrait du plan comptable personnalisé

N° de compte	Intitulé du compte
401006	Fournisseur AMATXI
...	...
401018	Fournisseur CLARENCE
...	...
401142	Fournisseur VARTA
...	...
404002	Fournisseur d'immobilisations TOUTALUR
...	...
411036	Client CARON
...	...
411088	Client FRABOULET
...	...